

17^{ème} tournoi rapide du Vésinet Mémorial Lucien Ducret

Règlement intérieur

I. Organisation

Le 17^{ème} tournoi de parties rapides du Vésinet organisé par le club d'Échecs du Vésinet se déroule le samedi **6 janvier 2024**. Lieu : salle des Conférences de la mairie du Vésinet, 60 boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet.

Le tournoi commence à **10h00**. La remise des prix est prévue à **18h00**.
Pointage obligatoire à partir de **9h30** et jusqu'à **9h55**.

Les joueurs doivent être licenciés A ou B à la FFE pour la saison en cours (la licence peut être prise auprès du club organisateur) ou avoir un code FIDE (ID FIDE) dans une fédération reconnue par la F.I.D.E. autre que la Fédération Française des Echecs.

Ce tournoi est homologué par la FFE sous le n° [61666](#). ([FIDE Event nr 353163](#))
Les résultats seront pris en compte dans le calcul du ELO FIDE de février 2024.

Il est réservé aux joueurs dont le dernier classement rapide FIDE, à défaut FFE est inférieur ou égal à **2350 Elo**.

II. Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles de la FIDE définies au 93e Congrès de Chennai en octobre 2022 et entrées en application au 1er janvier 2023.

Il sera fait application des règles de l'annexe **A**, **notamment l'article A5** relative aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées. Les directive III concernant les parties au KO ne s'applique pas.

Les propositions de nulle sont autorisées conformément aux règlements de la FIDE. Tout accord entre les joueurs sans véritable combat sur l'échiquier pourra être sanctionné d'un double forfait.

III. Frais d'inscription / Pointage

L'inscription est de **20 €** pour les adultes et **10 €** pour les moins de 20 ans.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et auront effectué le pointage.

Passé ce délai, les joueurs seront appariés à la ronde 2 seulement s'ils se sont manifestés

IV. Déroulement du tournoi

Le tournoi se déroule en **9 rondes**.
La cadence est de **15 minutes KO** par joueur.

Les appariements se font au système suisse, et réalisé avec le logiciel Papi dans sa dernière version. La force des joueurs pour les appariements sont dans l'ordre, le ELO FIDE Rapide, à défaut le ELO FIDE Lent, à défaut le ELO National rapide. Si le joueur ne dispose pas d'aucun de ces classements, un ELO estimé lui sera attribué.

A l'issue de chaque partie, le vainqueur indique le résultat à la table d'arbitrage. En cas de résultat nul, les deux joueurs indiqueront le résultat.

V. Résultats / Classement

Il sera attribué 1 point pour une victoire, 0,5 point pour un match nul et 0 pour une défaite.

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.

- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement du joueur.

En cas de nombre de points identiques, les joueurs ex æquo seront départagés en utilisant dans l'ordre, le **Buchholz Tronqué 2**, le **Cumulatif** et la **Performance**.

Si une égalité persiste après application des départages, la priorité est accordée au plus faible Elo, puis au plus jeune.

VI. Arbitrage

L'arbitrage est assuré par Stéphane Gobert, N66729, Arbitre FIDE

Il sera assisté de Claire Gobert, P69051, Arbitre fédérale Open 1 agréée FIDE et Philippe Glod, A04596, Arbitre fédéral club.

Si un arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

VII. Prix

La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde 5 du tournoi.

Tous les prix sont attribués "à la place", après éventuel départage.

Ils ne sont pas cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix maximum auquel il a droit.

100% du montant des inscriptions est redistribué en prix.

Un prix d'au moins 200 € est garanti au vainqueur au classement général, 150 € au 2^{ème} et 100 € au 3^{ème}.

Des prix par catégories et par tranches ELO pourront être attribués.

VIII. Divers

Dans le cas d'un contrôle anti-dopage, les joueurs désignés acceptent de se soumettre aux tests qui seront menés par un médecin assermenté.

L'arbitre peut vouloir vérifier la conformité de l'équipement d'un joueur. Toute requête dans ce sens est fondée et refuser de s'y conformer est synonyme d'exclusion.

Il est interdit de fumer dans l'aire de jeu et d'y apporter des consommations. L'utilisation des téléphones portables, montres connectées, ou de tout autre matériel électronique - sauf accord préalable de l'arbitre - est interdite pendant les parties et passible de la perte immédiate de la partie.

D'une façon générale, les participants s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs de la FFE (affichée).

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre

L'organisateur